

# COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 22 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le 22 juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

**Présents** Mesdames Guedard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Gatard Anaïs et Messieurs Frachet Claude, Vanhove Roland, Gras Ludwig, Clouzeau Michel et Decroix Pierre-François

**Absent excusé** : Pannequin Ophélie (pouvoir non recevable), Wegmann Mylène qui donne pouvoir à Gatard Anaïs et Surrel Stéphane qui donne pouvoir à Clouzeau Michel.

**Absent non excusé** : Korum Audrey, Blandurel Raymond et Maquaire Nicolas.

**Secrétaire de séance** : Clouzeau Michel

### Ordre du jour :

- 1- approbation du compte rendu du 30 mars 2018
- 2- Restauration centre de loisirs
- 3- Subvention Lycée Louis Davier
- 4- Subventions aux associations
- 5- Personnel communal
- 6- Avenant Antargaz
- 7- Approbation du RPQS (registre prix et qualité service public eau potable)
- 8- SDEY : adhésion au groupement d'achat
- 9- Indemnités kilométriques pour les déplacements pendant la formation de la bibliothécaire
- 10- travaux Mairie
- 11- Droit de préemption
- 12- Matériel informatique
- 13- Matériel de sonorisation
- 14- Affaires et questions diverses

En ouverture de séance monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter 4 points à l'ordre du jour, modification de facturation du temps de garderie à la rentrée de septembre, acceptation du devis du SDEY pour l'éclairage public, la réserve civile et la participation citoyenne. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ces 4 points.

### **1 - Approbation des comptes rendus du 30 mars 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2 - Restauration du centre de loisirs**

Suite à une publicité à la porte de la mairie, seule la société API restauration a répondu à l'offre concernant la fourniture des repas pour le centre de loisirs qui se déroulera du 9 au 27 juillet 2018. La société API restauration propose la fourniture d'un repas complet avec le pain pour un tarif de 3 € HT soit 3.17 € TTC et livré. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le tarif et autorisent monsieur le maire à signer la convention.

### **2.1 - Modification de la facturation du temps de garderie à la rentrée de septembre 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée de septembre 2018 il y a 106 enfants d'inscrits à l'école. Pour cette raison, il sera nécessaire d'organiser 2 services à la cantine. Une demande de modification d'horaires a été demandée à l'inspection académique, demande qui a été refusée dans un premier temps puis acceptée exceptionnellement et provisoirement dans un deuxième temps. La demande sera examinée lors de la prochaine réunion de la commission du CDEN (mars 2019). Les nouveaux horaires seront les suivants : le matin 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi 13h 30 à 16 h 30.

C'est en raison des nouveaux horaires, qu'il est nécessaire de modifier la tarification du temps de garderie du matin et du soir. Monsieur le Maire, après concertation avec madame Gouedard, propose de facturer la garderie au quart d'heure soit : 0.18 € le quart d'heure pour les coefficients inférieurs à 670 et 0.24 € le quart d'heure pour les coefficients supérieur à 670, et tout quart d'heure entamé sera facturé. Concernant le temps de garderie du midi, il propose de passer le forfait qui était de 1 € à 2 € pour l'année. (montant qui sera facturé au premier repas pris en cantine). Les membres du conseil municipal acceptent cette nouvelle tarification, à l'unanimité des membres présents.

## **3 – Subvention Lycée Louis Davier**

L'Union Nationale du Sport Scolaire du Lycée Louis Davier de Joigny a été sélectionnée au championnat de France de danse chorégraphiée lycées. Une jeune fille du village participe à ce championnat, c'est pourquoi le lycée fait appel aux communes de résidence des jeunes sportifs pour une aide financière. Monsieur le Maire propose de donner la même somme que pour les jeunes qui sont allés en Italie, soit 50 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **4 – Subvention aux associations du village**

Seuls trois associations ont répondu aux dossiers de demande de subvention pour l'année 2018. En attendant de mettre en place un nouveau règlement, monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 300 € aux "Ainés ruraux" et aux "rêves de Marlène" et la somme de 440 € à l'association "fleurs de village" qui organise une sortie au château de St Jean de Beauregard en septembre prochain à l'occasion d'une fête des plantes et qui n'avait pas reçu de subvention pour 2017.

## **5 – Personnel communal**

En raison de l'augmentation des effectifs scolaires comme expliqué au point 2-1 ci-dessus, Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire d'augmenter de 2 heures et donc de modifier le

temps de travail hebdomadaire de l'agent qui assure le service de cantine. Soit un passage de 28 heures à 30 heures par semaine. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette modification de temps de travail et charge monsieur le Maire l'établir l'arrêté de modification de temps de travail.

Toujours en rapport avec les effectifs de la rentrée scolaire. Monsieur le Maire souhaiterait ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, pour assurer les fonctions d'ATSEM à l'école, le temps de cantine le midi et de garderie le soir. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce nouveau poste.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent technique qui était en contrat aidé du 16 septembre 2015 au 15 septembre 2018 a cassé son contrat plus tôt car il a trouvé un CDI dans une autre entreprise et comme en cette saison, il y a beaucoup de travail pour l'entretien des espaces verts il propose de prendre un jeune en emploi saisonnier à temps complet pour l'été (du 21 juin au 7 septembre). Pour se faire, il est nécessaire de créer un poste d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité. Le conseil municipal accepte la création du poste et charge monsieur le Maire de rédiger le contrat de travail.

## **6 – Avenant au contrat ANTARGAZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre contrat avec Antargaz arrive à son terme le 31 octobre prochain, que nous avons reçu un nouvel avenant avec un abonnement de 17.13 € HT par mois et le MWh à 40.66 € HT (prix non révisable) pour une période de 2 ans. Le conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs et autorise monsieur le maire à signer l'avenant.

## **7 - Approbation du RPQS (registre prix et qualité service public eau potable)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017. Ce registre contient différentes informations concernant la qualité de l'eau distribuée, il est à la disposition des usagers, sera transmis au Préfet, et mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et sur le système d'information prévu dans le code de l'environnement (le SISPEA). Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le rapport et charge monsieur le Maire de le transmettre aux différents organismes.

## **8 - Adhésion au groupement d'achat gaz proposé par le SDEY**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils avaient déjà délibéré pour adhérer au groupement d'achat en fin d'année 2016 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Que le SDEY n'a pas pris en compte notre délibération car il ne l'aurait pas reçu, donc il est nécessaire de reprendre cette délibération pour adhérer au groupement d'achat au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le conseil municipal accepte l'adhésion à ce groupement d'achat, autorise monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement, à compléter l'annexe de la délibération avec les différents points alimentés en gaz.

### **8 – 1 SDEY - Devis éclairage public**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite continuer le remplacement du parc "éclairage public" qui devient vétuste par des éclairages à LED plus performants et plus économiques. Le SDEY a établi un devis pour le remplacement de toutes les anciennes lampes de la Petite Celle, les 2 Place de la Mairie, 2 à Vausauges et le branchement de l'éclairage extérieur de la Mairie sur l'éclairage public. Le montant du devis s'élève à 29 083.91 € HT soit 34 900.69 € TTC.: Subvention du SDEY 11 633.56 € - TVA récupérée par le SDEY 5 816.78 € - part pour la commune 17 450.35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le devis et autorise monsieur le Maire à signer la convention financière et le devis.

### **9 – Indemnisation des frais kilométrique déplacements de la bibliothécaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que madame Géraldine Chareau a suivi une formation de bibliothécaire auprès de la bibliothèque départementale de l'Yonne. Formation qui s'est déroulée sur 8 jours et qui permet à la bibliothèque de La Celle Saint Cyr de rester "point lecture", c'est-à-dire que la bibliothèque départementale nous déposera environ 200 livres tous les semestres ce qui permet un roulement de livres régulièrement. L'indemnisation sera basée sur le nombre de kilomètres effectués (678 kms à 0.595), la puissance de la voiture au barème des impôts (9 CV) et le montant de ces repas (76.02 €). Montant total de l'indemnité de déplacement 479.43 €. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à verser cette somme à la bibliothécaire.

### **10 – Travaux mairie**

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture avait été déposée et qu'elle n'a pas abouti du fait que nous n'avions aucun document qui prouvait que nous étions propriétaire de la mairie. Maintenant que nous avons un document cadastral sur lequel est mentionnée la Mairie, monsieur le Maire propose de relancer ces travaux en ajoutant les portes arrière de la Mairie. Le devis initial était de 5 400 € HT pour une porte et de 6 725 € HT pour les 5 fenêtres. Monsieur le Maire va demander à l'entreprise un nouveau devis et propose aux membres du conseil municipal de monter un dossier de subvention auprès de la Préfecture avec la DETR et auprès du conseil régional et départemental avec l'opération village de l'Yonne. Le conseil municipal autorise monsieur Maire à monter les dossiers de demande de subventions auprès des différents services.

### **11 – Droit de préemption**

Ce point est annulé. Il sera revu quand le PLUI sera établi

### **12 - Matériel informatique**

Lors du passage d'un technicien de nos logiciels mairie, nous avons été informé que suite au retrait de la Box de chez JVS nos postes n'avaient plus de logiciel de sauvegarde de nos données et qu'un ordinateur n'a plus d'antivirus. La société Acces Bureautique a établi un devis pour la sauvegarde qui s'élève à 1024 € HT pour la matériel et un abonnement de 49 € mensuel pour la sauvegarde dans un datacenter et pour l'antivirus un devis de 254 € HT pour un an de protection et un abonnement mensuel de 52 € HT. Après discussion, le conseil municipal accepte le devis

pour la partie sauvegarde, autorise monsieur le Maire à signer le devis et attend de voir autre chose pour la partie antivirus.

### **13 – Matériel de sonorisation**

L'association DISCOM Animations vend du matériel de sonorisation. Ce matériel comprend :

- une table de mixage
- une platine CD avec tableau de commande
- un ampli professionnel SOLTON
- deux enceintes professionnelles SOLTON
- deux pieds d'enceintes réglables
- un micro filaire avec 10 mètres de câble
- et deux rallonges pour brancher les enceintes

le tout en bon état de fonctionnement, prêt à servir et pour un montant de 500 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

### **14 – Le Dispositif de participation citoyenne**

Monsieur le Maire souhaiterait mettre en place le dispositif de participation citoyenne. C'est une démarche partenariale et solidaire instaurée pour la première fois en 2006. Elle consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif n'a aucune vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Le but de ce dispositif est de faire baisser la délinquance. Le conseil municipal délibère sur le principe mais les personnes qui participent à ce dispositif sont nommées par le Maire, elles ont des séances de formations et d'informations.

Le conseil municipal accepte le dispositif de participation citoyenne avec 3 abstentions – 8 pour et 0 nul.

### **15 – Création d'une réserve communale de sécurité civile**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont délibéré au conseil précédent pour la dissolution de notre CPI (centre de première intervention). La commune est maintenant rattachée au CPI de Précy sur Vrin. Des habitants de la commune sont venus un peu tardivement signaler qu'ils auraient été intéressés pour intégrer le CPI. Maintenant qu'il est dissous, il est difficile de le ré-ouvrir. Toutefois, il est possible de créer une réserve communale de sécurité civile qui regroupe des volontaires qui sont appelés en cas de catastrophe naturelle ou autre évènement nécessitant une aide à la population. Ces volontaires ont des séances d'informations et de formations. Les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des membres présents, pour la création d'une réserve communale de sécurité civile

### **16 - Affaires et questions diverses :**

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- les traditionnelles festivités des 13 et 14 juillet sont un peu modifiées pour cette année. Le 14 juillet à midi aura lieu le pique-nique républicain suivi des jeux. Le 15

juillet, retransmission de la finale de foot dans la cour derrière la mairie, suivie d'un barbecue, de la retraite aux flambeaux et d'un grand feu d'artifice.

- Pour 2018, le centre de loisirs compte 30 enfants, inscrits pour 2 ou 3 semaines. Des sorties sont prévues comme l'an passé. Les tarifs restent identiques à ceux de 2017.
- Un arrêté municipal a été pris pour limiter l'accès aux abris bus, à l'aire de jeux à Loivre et au skate parc à partir de 23 heures ainsi que l'interdiction de consommer de l'alcool.
- La bibliothèque reste point lecture grâce à la formation qu'a reçu madame Chareau. Elle souhaite ouvrir la bibliothèque aux communes voisines qui n'ont pas de bibliothèque, car seulement 5 communes de la communauté de commune du jovien possèdent une bibliothèque, Bussy en Othe, Brion, Joigny, St Julien du Sault et La Celle St Cyr. Elle souhaite également diversifier la bibliothèque avec d'autres activités
- Le journal municipal sera distribué le 29 juin prochain
- Deux personnes ont demandé s'il était possible de louer l'ancien lavoir
- Monsieur Decroix devra voir le bon fonctionnement de l'ordinateur de la bibliothèque.

Fin de séance : 21 heures 15